

## NOTE IMPORTANTE À L'ATTENTION DES RIVERAINS CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ LE MERCREDI 12 JUIN

Roannais Agglomération a sollicité une étape du Critérium du Dauphiné qui concerne Riorges le mercredi 12 juin. Il s'agit d'un contre-la-montre qui partira d'une rampe de lancement, à l'intérieur du Scarabée à partir de 13h10.

Plus de 154 coureurs s'élanceront sur un tracé de 26 km qui passera par Riorges, Ouches, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-André-d'Apchon, Pouilly-les-Nonains et Saint-Léger-sur-Roanne avant de revenir au Scarabée, à Riorges.

**L'organisation de la course nécessite des interdictions de stationnement et la fermeture totale de certaines voies. Une déviation sera mise en place.**

### (VOIR PLAN AU VERSO)

**Les voies qui seront fermées totalement le mercredi 12 juin :**

#### De 7h à 20h :

- Avenue Charlie Chaplin (depuis la route de Saint-Alban au niveau du pont du Diable jusqu'au giratoire du Scarabée)

#### De 12h à 17h :

- Sur l'ensemble du parcours de l'épreuve (en rouge sur le plan) : route d'Ouches, rue du Maréchal Foch, montée de la Croix-Blanche, route de Saint-Alban.

- Route d'Ouches, sauf riverains (depuis le chemin de la Fouillouse jusqu'au carrefour route d'Ouches / rue du Marlet)

- Chemin du Pont du Diable, sauf riverains (depuis le chemin de la Fouillouse jusqu'à la route d'Ouches au niveau du Pont du Diable)

**IMPORTANT :** Les habitants des voies fermées, et de celles des voies adjacentes, doivent prendre leurs dispositions. Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer ou sortir du périmètre.

Les riverains sont invités à stationner leur véhicule à l'extérieur du périmètre pour ensuite le rejoindre à pied, s'ils souhaitent circuler.

#### Le stationnement de tous véhicules sera interdit :

- Avenue Charlie Chaplin, depuis le giratoire du Scarabée au carrefour du Pont du Diable et de la route de Saint-Alban, du 11 juin à 15h au 12 juin à 20h.

- Route d'Ouches, de la proximité de la sortie du Scarabée à la barrière de la voie verte, le 12 juin de 7h à 19h.

- Rue du Maréchal Foch, de la limite communale avec Saint-Léger-sur-Roanne à la montée de la Croix-Blanche, le 12 juin de 10h à 17h.

- Montée de la Croix-Blanche le 12 juin de 10h à 17h.

- Route de Saint-Alban, de la montée de la Croix-Blanche et jusqu'au niveau du Pont du Diable le 12 juin de 10h à 17h.

Conscients de la gêne occasionnée, nous vous remercions de prendre vos dispositions.

Les arrêtés municipaux sont consultables dans leur intégralité sur le site de la Ville de Riorges.

